

CONTRAT DE RESERVATION 2019

Pour effectuer une réservation d'emplacement ou de location, veuillez retourner au Domaine de Longemer le contrat de location dûment rempli et accompagné de l'acompte et éventuellement de l'assurance annulation. Dès réception du dossier complet, nous vous enverrons une confirmation de réservation. La réservation sera effective à la réception de ce contrat signé, et **sous réserve des disponibilités** à ce moment là. Les places sont attribuées sans distinction, dans l'ordre d'enregistrement des réservations. Nous nous efforçons dans tous les cas de satisfaire au mieux votre demande.

Nom Prénom Né(e) le : / /
Adresse
Code Postal Ville Pays
Tél Tél Portable
E-mail

Accompagné de :

Nom Prénom Né(e) le : / /
Nom Prénom Né(e) le : / /
Nom Prénom Né(e) le : / /
Nom Prénom Né(e) le : / /
Nom Prénom Né(e) le : / /

LOCATION *Date d'arrivée (à partir de 16h) : / /* *Date de départ (avant 11h) : / /*

<input type="checkbox"/> Bivouac en bois	2 Personnes	ACOMPTE : Montant du séjour € x 25% = €
<input type="checkbox"/> Bivouac en bois	3 Personnes	
<input type="checkbox"/> Chalot	4 Personnes	<input type="checkbox"/> Je souscris à l'assurance annulation J'ajoute 3 € x nuits, soit €
<input type="checkbox"/> Chalot	5 Personnes	
<input type="checkbox"/> Tente Lodge Classique	5 Personnes	<input type="checkbox"/> Je souscris au forfait ménage 40 € payable à l'arrivée
<input type="checkbox"/> Tente Lodge Confort	5 Personnes	
<input type="checkbox"/> Villa Belbriette	4/6 Personnes (2 chambres)	TOTAL : €
<input type="checkbox"/> Villa Longue Mer	6/8 Personnes (3 chambres)	
<input type="checkbox"/> Villa Hohneck	4/6 Personnes PMR	

Minimum 2 nuits.

Je m'engage à réserver toute location entre le 6/07 et le 24/08 pour une durée minimum de 7 nuits pour les Maisons des Lacs (arrivée et départ le samedi), 7 nuits minimum pour les Tentes Lodges (arrivée et départ le dimanche), 4 nuits minimum pour les Chalots (jour d'arrivée et départ libre) et 2 nuits minimum pour les Bivouacs (jour d'arrivée et départ libre). Je m'engage à régler le solde de ma réservation un mois avant la date d'arrivée. Pour les réservations réalisées moins de 30 jours avant la date du début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

EMPLACEMENT *Date d'arrivée (à partir de 12h) : / /* *Date de départ (avant 12h) : / /*

<input type="checkbox"/> Tente	ACOMPTE : Montant du séjour € x 25% = €
<input type="checkbox"/> Caravane : x mètres	
<input type="checkbox"/> Camping – Car (Sur emplacement) : x mètres	
<input type="checkbox"/> Camping – Car (Sur parking camping - car) : x mètres	
	<input type="checkbox"/> Je souscris à l'assurance annulation J'ajoute 3 € x nuits, soit €
	<input type="checkbox"/> Je souhaite garer mon véhicule sur l'emplacement J'ajoute 3€ x nuits, soit €
Pour personne(s), avec chien(s), avec tente(s).	TOTAL : €

Réservation possible à partir d'une nuit. Pour les réservations réalisées moins de 30 jours avant la date du début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

SOUHAITS :

PAIEMENT

Chèque (à l'ordre du Camping de Longemer)
 Virement bancaire (précisez le nom de la réservation sur l'ordre du virement)

IBAN : FR76 1007 1880 0000 0020 0227 822

BIC : TRPUFRP1

Titulaire : Camping de Longemer

J'ai pris connaissance de vos conditions de réservation ci-contre et de vos tarifs, que je déclare accepter.

Date : / /

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1/ NOS PRESTATIONS

Emplacement nu

Emplacement nu pour tente, caravane ou camping-car. Le prix du séjour est calculé selon les tarifs en vigueur (emplacement et véhicule, nombre de personnes, électricité 16A). Il comprend l'accès aux infrastructures d'accueil, sanitaires et animations. La taxe de séjour n'est pas comprise.

L'emplacement nu réservé sera disponible à 12h00, l'occupation prendra fin le dernier jour à 12h00.

Tout emplacement nu non libéré avant 12h00 se verra majoré d'une nuit supplémentaire.

Des frais seront facturés pour les véhicules et les tentes supplémentaires ainsi que pour les visiteurs selon les tarifs en vigueur.

Hébergement locatif

Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement), l'électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, sanitaires et animations. La taxe de séjour n'est pas comprise.

Les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs avant 12h00.

Des frais seront facturés pour les véhicules et les tentes supplémentaires ainsi que pour les visiteurs selon les tarifs en vigueur.

Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ sinon un forfait ménage sera retenu.

2/ REGLEMENT DU SEJOUR

Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants :

Chèque bancaire et postal français, chèques vacances, carte bancaire.

Modalité de règlement

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée d'un acompte de :

- 25 % des frais de séjour pour un emplacement ou un hébergement locatif et de la cotisation pour l'assurance annulation (si souscrite).

Le contrat complété et signé doit être renvoyé au moment de la réservation par courriel ou par courrier.

Il doit être accompagné de l'acompte qui sera réglé par les moyens de paiement cités plus haut.

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'après réception par l'acheteur d'une confirmation émise par le camping.

Pour les hébergements locatifs, le solde est à régler au plus tard 30 jours avant votre arrivée afin de valider le séjour.

La taxe de séjour est payable à la même échéance que le solde. Elle est non modifiable, non remboursable à votre arrivée sur le site.

3/ RESERVATION DE DERNIERE MINUTE

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement et par carte bancaire uniquement.

4/ ARRIVEE RETARDEE ET DEPART ANTICIPE

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

5/ NON PRESENTATION SUR LE CAMPING

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelles de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement. Les frais retenus sont les mêmes que ceux appliqués dans nos conditions d'annulation.

6/ ANNULATION

Du fait de l'acheteur

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

- Pour l'annulation d'un emplacement nu, quelle que soit la date de réception, la totalité des sommes dues à la réservation est retenue.
- Pour l'annulation d'un hébergement locatif :
 - plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte reste acquis au camping
 - moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location est dû.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire l'assurance annulation ou interruption de séjour lors de la réservation.

- Si vous avez souscrit l'assurance annulation, le remboursement sera effectué dans les conditions suivantes :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour et avant le 21^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour ;
- annulation entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour avant le début du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour ;
- annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour avant le début du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour ;
- annulation la veille ou le jour d'arrivée initialement prévu au contrat : il sera retenu 100% du prix du séjour.

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Risques couverts par l'assurance annulation

- une maladie, un accident ou un décès touchant l'assuré lui-même ou ses proches tels que :
 - conjoint
 - ascendants et descendants
 - beau-fils ou belle-fille
- un accident survenu au domicile principal, à la résidence secondaire, aux locaux professionnels de l'assuré ou à son véhicule
- un empêchement professionnel :
 - mutation
 - licenciement économique
 - modification de congés
 - obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré
 - une convocation en tant que juré
 - une convocation à un examen de rattrapage
 - une catastrophe naturelle ou un attentat sur le lieu du séjour.

Modalités de remboursement

L'assurance annulation doit être souscrite lors de la réservation.

Dans tous les cas, pour que les frais soient pris en charge, le motif d'annulation doit :

- être prévu dans le contrat ;
- avoir eu lieu après la souscription de l'assurance ;
- être imprévisible lors de la souscription de l'assurance ;
- être non intentionnel.

Ensuite, l'assuré doit faire une déclaration d'annulation dans les délais indiqués dans le contrat (généralement fixés à 5 jours suivant le sinistre) en joignant les justificatifs :

- facture d'achat ;
- montant des frais d'annulation ;
- motif d'annulation.

Du fait du camping

Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergement locatif, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée puis intégralement remboursé à concurrence des sommes qu'il aura versées.

7/ DEPOT DE GARANTIE

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie (entre 100 et 300 € selon le type d'hébergement) vous sera demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué en fin de séjour après l'état des lieux ou au plus tard sous huitaine par courrier à compter de votre départ.

Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou du matériel sur le camping.

Le camping se réserve aussi le droit de déduire la somme du forfait ménage pour pallier aux frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ.

8/ ETAT DES LIEUX

A l'arrivée un inventaire sera remis à chaque locataire. Il devra être retourné, signé, dans les 24h après l'arrivée, accompagné des éventuelles remarques. A défaut, l'inventaire sera réputé conforme et le matériel en bon état.

Au départ un état des lieux sera effectué conjointement avec le gestionnaire du camping ou une personne le représentant.

En cas d'interruption ou de non fonctionnement des équipements de la location, le locataire devra nous prévenir. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être exigé.

9/ OCCUPATION

Toute location est nominative et ne pourra en aucun cas être cédée ou sous louée.

L'hébergement est équipé du matériel nécessaire à la vie quotidienne en nombre suffisant pour accueillir le maximum de personnes précisés sur le contrat de location. Les locaux ne devront en aucun cas être occupés par un nombre supérieur indiqué au contrat.

Il est interdit d'utiliser les lits sans draps. Le linge de lit n'est pas fourni mais peut l'être sur demande avec supplément (Kit parure de draps jetables).

Il est interdit d'utiliser des barbeques à l'intérieur des hébergements et sous les auvents, de même qu'il est interdit de fumer.

Il est recommandé de se déchausser avant d'entrer dans les tentes Lodge.

Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés dans les locatifs. Pour toute réservation d'emplacements nus, une autorisation parentale est exigée.

10/ ANIMAUX

Pour les emplacements nus : les chiens et les chats, excepté les chiens de catégorie 1 et 2, sont autorisés.

Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires.

Pour les hébergements locatifs : Les animaux ne sont pas admis.

11/ REGLEMENT INTERIEUR

Le contrat implique le respect du règlement intérieur du camping et de se conformer aux dispositions et règlement en vigueur.

12/ ASSURANCE

Le locataire est responsable des dommages causés. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance responsabilité civile (villégiature).

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autre incident relevant de la responsabilité civile du client.

13/ RECLAMATIONS

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour devra être formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 20 jours suivant votre séjour.